

Prime COVID

Evolution de l'accord sur cette prime

Initialement, l'accord était exclusivement basé sur le nombre de jours de travail durant la période de confinement, du 13 mars au 11 mai. **La direction a écouté les arguments de FO et a fait évoluer sa position pour se rapprocher de notre répartition de la prime pour la rendre plus juste et plus fidèle à la réalité du terrain.**

Cette remontée du terrain a été possible grâce à vos nombreux messages sur le sujet, et nous vous remercions de cette contribution essentielle.



Cette évolution de la Direction vers notre proposition a été possible grâce aux négociations qui ont eu lieu les 15 mai, 11 juin et 6 juillet. Certes, cela a retardé le versement de la prime, mais elle en a permis une meilleure répartition. **Donc cela était indispensable.**

FO a donc pu obtenir :

- + Allongement de la période prise en compte (13 mars au 1 juin)
- + Création de 2 primes dont l'une spécifique au personnel ayant été sur les sites de l'EFS
- + Une prime minimum de 50 euros (FO avait demandé 100 euros).
- + Réduction de l'impact des absences (CP, absence confinement ...)

Bilan de l'accord

Points positifs

- Une prime minimum
- Pas d'impact des congés et récupération sur la prime
- Pas d'impact des absences confinements sur la prime
- Meilleure reconnaissance du personnel ayant travaillé sur site

Points négatifs

- Le personnel à temps partiel est très fortement impacté
- Les salariés ayant contracté la Covid-19 ont eu un impact sur leur prime
- Les montants des primes ne sont pas suffisants

La prime sera donc versée au plus tard fin septembre. Elle sera comprise **entre 50 euros et 750 euros** pour le personnel présent entre le 13 mars et le 1 juin. La **prime de base** qui prend en compte le taux de présence (télétravail et site) **pourra atteindre 450 euros**. Une **majoration de cette prime** sera versée au personnel selon la présence sur site, et **pourra atteindre 300 euros**.

*Même si la répartition et le montant ne sont pas parfaits,
**FO considère que vous méritez cette prime,
et a donc signé cet accord.***

Situation économique et financière 2019

BILAN DES ACTIVITES

Prélèvements

L'EFS constate une baisse des prélèvements par rapport à 2018 de **-1,4%**

- 1% Sang total
- 1,5% d'aphérèse plasmatique simple
- 9,5% Autres aphérèses

Cette baisse d'activité à effectif stable fait baisser le ratio de productivité de 1,5%.

Cessions des PSL

Baisse des cessions 2019 par rapport à 2018 :

- 0,5% pour les CGR
- 9,5% pour le plasma thérapeutique dû aux changements de thérapeutique
- 0,1% pour les concentrés de plaquettes

A noter que le coût de l'inactivation des pathogènes par Amotosalen, non totalement couvert par l'augmentation tarifaire, cumulé au retard de déploiement du Dual Storage, a entraîné une forte dégradation de la marge transfusionnelle des MCPS et CPA jusque-là largement bénéficiaires.

LFB

La baisse des transfusions de plasmas a permis d'augmenter le nombre de plasmas envoyés au LFB :

- 626 295 L de plasma issu de sang total
- 271 440 L de plasma issu d'aphérèse

Soit au total 0,9% de cessions supplémentaires par rapport à 2018.

A noter que la convention pluri-annuelle se termine cette année. L'enjeu principal pour l'EFS étant la renégociation du tarif du plasma issu d'aphérèse à la hausse, du fait que le prix de vente actuel se situe largement en dessous du prix mondial.

Examens de laboratoire

L'EFS constate une augmentation de 1,1% grâce aux laboratoires HLA.

NIVEAU D'EMPLOI 2019

Les effectifs de l'EFS ont baissé de 0,9 ETP par rapport à 2018 pour atteindre 8500,9 ETP et **70,4 ETPA**.

A noter une forte baisse des MAD (- 14,7%) et intérimaires (-13,3%) au profit d'emplois CDD (+ 21,1%) et CDI (+ 1,5%) moins coûteux pour l'EFS.

SITUATION FINANCIERE

Début 2019, l'EFS a dû faire face à la suppression de la TVA applicable à la cession des PSL (droit européen), ayant pour conséquences :

- La suppression de la TVA sur les PSL : impact d'environ 40 M€ sur le résultat d'exploitation
- Une forte baisse de la TVA déductible, passant de 84 % en 2018 à 14 % en 2019, soit une perte d'environ 50 M€
- La régularisation de la TVA sur les immobilisations réalisées depuis le début de l'EFS : 26,9 M€ à reverser à l'administration fiscale d'ici 2023.

Pour réduire l'impact de cette nouvelle fiscalité, le gouvernement a pris des mesures spécifiques :

- Le versement d'une prime exceptionnelle de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie à hauteur de 40 M€
- Le non assujettissement à la taxe sur les salaires représentant une économie de 4 M€
- L'augmentation du tarif des PSL de l'ordre de 12 M€

En conclusion, malgré le choc fiscal en 2019, la situation économique de l'EFS reste bonne.



AVIS DES ELUS FO

Vos élus FO au CSEC ont rendu un avis négatif à ce bilan. Vous pourrez lire notre déclaration sur notre site internet www.fo-efs.org.

Impacts de la crise COVID

SUR LES ACTIVITES

Durant la crise

Alors que les prélèvements étaient en augmentation en janvier et février 2020 par rapport à 2019, la crise a conduit à une chute des dons :

- ✚ **Prélèvements du sang total** : janvier + 0,8% ; février + 3,1% ; mars - 11,3% ; avril - 11,6%
- ✚ **Prélèvements d'Aphérèse plasmatique** : janvier + 19,4% ; février + 13,5% ; mars - 10,8% ; avril - 19,7%

Dans le même temps, les cessions ont baissé courant mars et avril :

- ✚ **CGR** : > - 12% (atteignant - 28,5% semaine du 23/03 au 28/03)
- ✚ **Plaquettes** : > - 12% (atteignant - 18,2% entre le 12/04 et le 18/04)
- ✚ **Plasma thérapeutique** : > - 27%

Analyses en **Immuno-Hématologie** : baisse > 20%

En fin d'année

La diminution constatée des activités ne pourra pas être rattrapée d'ici la fin de l'année 2020. Selon les hypothèses de la direction, la **baisse des cessions devrait atteindre en fin d'année 2,2%** sur l'exercice 2020.

Les plasmas à destination du LFB n'ont pas été prélevés durant la crise afin de garantir les stocks de CGR. En fin d'année, **les plasmas à destination du LFB devraient diminuer de 6,1%** par rapport aux objectifs.

L'**activité tissulaire** reculera de **30%**, et l'**activité des Médicaments de Thérapie Innovante (MTI)** de **60%** sur l'année.

SUR LES FINANCES

- ✚ Prime COVID : - 6 M€
- ✚ Renfort des effectifs (intérimaires) : - 2 M€
- ✚ Achat de masques et de solutions hydroalcooliques : - 3,1M€
- ✚ Indemnités journalières de la sécurité sociale (maladie du personnel) : + 1,2M€
- ✚ Nouveau calcul de l'intéressement : + 2,5M€
- ✚ Baisse des consommables : + 6,4 M€
- ✚ Réduction des déplacements : + 3,7 M€

COMPTE DE RESULTATS

L'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaire est évalué à **- 24,5 M€**.

Pour réduire l'impact de la crise, l'EFS a pu bénéficier d'une **subvention complémentaire de 10 M€**.

Pour assurer ces finances, l'EFS va rationaliser ses services extérieurs (diminution des déplacements, rationalisation des coûts de communication, etc ...) afin d'économiser entre 5 et 10 M€.

L'impact financier de la crise va conduire à une **baisse de l'intéressement versé aux salariés** en 2021.



ENVIE DE FAIRE CHANGER LES CHOSES ?

SYNDIQUERZ VOUS

LES CITOYENS QUI LUTTENT NE SONT PAS SUR DE GAGNER
MAIS CEUX QUI NE LUTTENT PAS ONT DÉJÀ PERDU.

V HUGO

Fraternellement



www.fo-efs.org



facebook.com/fo.efs



annick.venzal@efs.sante.fr
steve.perno@efs.sante.fr